

VILLE DE



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage  
Lévis, Québec  
G6V 5T4

**REGLEMENT NUMERO 356**

**"Règlement numéro 356** modifiant le règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement."

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 4 octobre 1993.

Ce Conseil décrète et statue comme suit, à savoir:

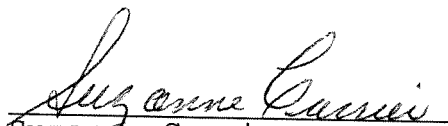
**ARTICLE 1** L'article 28 du règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement tel que modifié par le règlement numéro 226 est à nouveau modifié par l'insertion par ordre alphabétique des endroits suivants au paragraphe B:

rue Nobel: de la limite Nord du numéro civique 39 à la rue Blériot.

rue Blériot: de la rue Nobel à la limite Est du numéro civique 29, rue St-Luc.

**ARTICLE 2** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du  
18 octobre 1993.

  
Suzanne Carrier  
Greffière ad hoc

  
Jean Gallichand  
maire suppléant